

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6a. par ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNÉE. 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, LUNDI MATIN, 17 DECEMBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

HIVER. HIVER. HIVER.

Maintenant le temps est venu pour vous procurer l'article indispensable pour l'hiver, des SOULIERS et BOTTINES de **CAOUTCHOUC**, pour DAMES et MESSIEURS, MAINTENANT A VENDRE A DES PRIX SANS EXEMPLE, AU Depot americain de Caoutchouc, Rue STE. FAMILLE, Haute-Ville, adjoignant l'établissement de Marchandises Sèches du sousigné.

15,000 paires de Souliers communs de Caoutchouc, de bonne qualité, — style original, — pour Dames, et Messieurs. Se vendent que 2s. 6d par paire. Plusieurs mille paires de Souliers à patente de caoutchouc, des meilleures manufactures, de diverses grandeurs, sont offerts en vente, aux prix : depuis 2s. 10d. jusqu'à 6s. 3d. Des bottines élégantes pour Dames, appelées Ladies' Congress-Boots, se vendent pour 10s. Bottes longues de Caoutchouc, à l'épreuve de l'eau, pour Messieurs, Slippers, &c., &c. Toutes ces marchandises sont garanties, et les prix sont plus bas que jamais ils en fut offert en Canada. Pour argent comptant.

Depot de Caoutchouc, Rue Ste. Famille. Québec, 3 décembre, 1849. T. CASEY.

EN VENTE.

LE CALANDRIER ECCLESIASTIQUE DE QUEBEC, POUR 1850,

IMPRIME CI-DEVANT PAR M. NEILSON.

F. SOUSSIGNÉ informe MM. les Curés et les Marchands des campagnes des paroisses de Québec et de Montréal, qu'il a seul le privilège d'imprimer le *Calendrier Ecclesiastique de Québec*, ci-devant imprimé par M. Neilson. En conséquence les marchands qui désireront se procurer ce *Calendrier*, voudront bien s'adresser directement au bureau de *L'Ami de la Religion et de la Patrie*, 14, Rue Ste. Famille, vedu Séminaire de Québec.

Ce *Calendrier* imprimé sur caractères neufs, contiendra pour l'avantage de la bourgeoisie commerciale :

- UN TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, d'après le décret de Judicature.
- UNE TABLE D'INTERÊT, à 6 par cent.
- UNE TABLE D'ESCOMPTE, ainsi qu'un TABLEAU DES BANQUES, marquant les jours où elles sont closes.

On pourra se le procurer aussi chez MM. J. & O. Crenazio : J. T. Brousseau ; Carp et M. Aniot, marché de la Basse-Ville.

Prix à la douzaine, 2s. — Par 12 douzaines, (1 gross.) 21s. 6d. — Par copie, 6 sous.

STANISLAS DRAPEAU,

Québec, 23 novembre, 1849.



PARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

En conséquence de la translation du siège du Gouvernement à Toronto, avis est par le présent donné que toutes communications destinées à ce département de la part de personnes résidentes en Haut-Canada, devront ci-après être adressées au commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les communications des personnes résidentes en Bas-Canada, devront être adressées à l'Assistant-Commissaire des terres de la Couronne, Montréal.

Novembre, 1849.

COURS DE CHIMIE.

A demande de plusieurs étudiants en médecine et autres personnes, le sousigné donnera chez lui un *COURS DE CHIMIE* étendu et accompagné d'un grand nombre d'expériences intéressantes. Le cours commencera le 1er Décembre. Ceux qui désirent y assister sont priés d'adresser à lui au plutôt pour connaître les conditions.

N. AUBIN.

No. 11 rue Lamontagne. Québec, le 23 Novembre 1849.

PLACEMENTS Et Maisons à vendre, T. A. PARANT, jr. le 14 juin 1849.

ATTENTION !

L'Éditeur ayant obtenu des *Autorités Ecclesiastiques* le droit exclusif de publier le *Calendrier Ecclesiastique de Québec*, avec la Rubrique de l'Église, et ayant déposé suivant la loi, copie de son *Calendrier* dans les bureaux du *Régistrateur Provincial*, donne avis qu'il a obtenu un privilège pour l'impression de ce *Calendrier*, et que quiconque copiera ou imprimera un *Calendrier* ou *Almanach*, avec la Rubrique laïque pour les célébrations religieuses de l'Église, sera poursuivi aux rigueurs de la loi, comme contrefacteur.

STANISLAS DRAPEAU.

Québec, 23 Nov. 1849.

UNE INSTITUTRICE DEMANDÉE.

On a besoin immédiatement d'une institutrice capable d'enseigner l'anglais et le français grammaticalement, l'arithmétique, &c. S'adresser à ce bureau, par lettre affranchies.

Québec, 3 Déc. 1849.

BANQUE DE QUEBEC.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de 2 p. 0/0 sur le fonds capital de cette banque, pour le semestre courant, est arrêté de ce jour et sera payable le ou après le CINQ décembre prochain.

Par ordre,

NOAH FREER Caissier.

Québec, 9 novembre 1849.

G. TALBOT.

Avocat, établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, l'ancienne Ville de Québec, 5e porte de la Cour. — 1 mai, 1849.

JOURNAL LITTÉRAIRE.

LE SIEGE DE CANDIE, ou LES GALLERIES du Palais-de-Justice. (1) LA CROIX-DE-LORRAINE. (Suite.)

A onze heures précises, la troupe joyeuse du parquet de M. le procureur général fit bruyamment son entrée, ou plutôt fit irruption dans le cabaret de la Croix-de-Lorraine, ayant à sa tête Gaston Lecouturier.

A peine, pourtant, ce dernier eut-il franchi le seuil de la maison paternelle, qu'il ôta son chapeau, et, s'avançant vers le maître du cabaret :

— Permettez-moi, mon père, lui dit-il de vous offrir mes très-humbles respects...

— Bonjour, Gaston, bonjour, mon fils, interrompit maître Lecouturier, qui, malgré les griefs articulés par lui, il y avait à peine quelques heures, à Grimblot, ne put se défendre d'un petit sentiment de vanité en regardant son fils vêtu d'un beau justaucorps noir qui rehaussait encore sa bonnemie ; comme te voilà brave, mon enfant : on voit bien que c'est aujourd'hui la St-Hilaire.

— C'est grâce à vous si je suis si brave, mon cher père, répondit modestement Gaston en jetant sur le cabaretier un regard plein de tendre respect, vous ne ménagez rien pour moi, et vous réduisez ma reconnaissance à se taire, tant son éloquence serait au dessous de vos bienfaits.

— Que voilà qui est bien dit, grommela Grimblot qui, en sa qualité de premier ministre ou de premier garçon, se tenait droit comme un cerge à côté du souverain de ce royaume de Bacchus, vivent les jeunes gens qui ont étudié et qui écrivent chez M. le procureur-général, pour tourner un compliment !

— Ne donnerait-on pas le bon Dieu sans confession à ce gaillard-là, exclama maître Lecouturier, qui, ainsi que son Achates Grimblot, admirait en lui-même la précision et la convenance des paroles de son fils. Allons, embrasse-moi, Gaston. Cet habit-là t'a fait plaisir, n'est-ce pas ? Eh bien ! tant mieux ; je me pare, moi, de ta toilette, je me mire dans ces affluents qui te rendent si heureux. Tu mériterais bien pourtant une petite semonce pour la montre d'argent que tu as perdue il y a trois jours ; mais...

— C'est aujourd'hui la Saint-Hilaire, dit une voix.

— Vrai, comme le fait observer un de tes camarades, poursuivit Lecouturier, c'est aujourd'hui la Saint-Hilaire, et on ne se fâche pas... Mais, ajouta le bonhomme en attirant son fils vers lui et en le baisant sur le front, tu ne perdras rien pour attendre, Gaston, et au lieu d'une semonce tu auras un sermon.

— Non, pas un sermon, mais une remontrance ou une mercuriale, exclama un espion, c'est plus parlementaire.

— Sermon, remontrance ou mercuriale, comme vous voudrez l'appeler, messieurs, répliqua maître Lecouturier, la larme à l'œil d'émotion et de vanité paternelle, mon Gaston n'échappera pas à mon mécontentement.

— Qui aime bien, châtie bien, interjeta d'une voix sifflée un petit espion, avec un sourire naïf.

— Allons, messieurs, reprit maître Lecouturier, la table est dressée, la nappe est mise... dans la belle salle du rez-de-chaussée... Entrez, et on va servir... tout est à point.

— A Table ! à table ! à table ! exclama la troupe joyeuse...

— Vous allez voir, reprit maître Lecouturier, qui ne perdait aucune occasion de faire valoir son cabaret, vous allez voir la belle ordonnance de votre festin, messieurs, dix-huit couverts !...

— Nous ne sommes que dix-sept, clama un des espions.

— On m'avait dit que vous seriez dix-huit, riposta maître Lecouturier !

— C'est vrai, mon père, répondit Gaston ; mais un de mes camarades a jugé à propos de ne point venir : c'est Blaise Melan, le fils de votre procureur.

— Ah ! oui, un joli garçon aussi, bien doux, bien poli, bien honnête, fit maître Lecouturier, et pas du tout espion !...

— C'est une demoiselle ! cria une voix.

— C'est un sage de la Grèce ! cria une autre.

— Je suis fâché, poursuivit le cabaretier, qu'il ne soit pas aujourd'hui de votre compagnie ; mais faite d'un moine l'abbaye ne manque pas, et j'imagine que l'absence de M. Bastien ne vous empêchera pas de vous réjouir.... Mais, entrez, entrez, messieurs, le diner est sur la table, et le pomard est débouché.

Les jeunes clercs se ruèrent dans la salle et se mirent à table, bourdonnant comme un essaim d'abeilles à la picorée.

Le premier service n'était pas encore relevé, qu'une douzaine de mousquetaires noirs, entrèrent dans la salle avec grand fracas, et s'assirent sans façon à la table des clercs.

— Messieurs les robins, dit celui qui paraissait être le chef de la troupe, quand il y en a pour quinze, il y en a pour trente ; vous ne trouverez donc pas mauvais que nous partagions votre repas.

— Votre proverbe cloche furieusement, s'écria Gaston, chez qui l'étonnement avait fait place à la colère, si vous parlez de bougies, oui, quand il y en a pour quinze, il y en a pour trente, mais de mets et de plats, c'est une autre affaire.

— Vous le prenez comme vous voudrez, reprit un autre mousquetaire, mais nous sommes bien ici, et nous y resterons, à moins pourtant que malgré le froid, chacun de vous ne veuille se rafraîchir d'un coup d'épée.

Les espions de M. le procureur-général se levèrent spontanément, et saisissant les uns des bouteilles, les autres des assiettes, les autres des chaises et des bancs, ils se disposèrent à repousser la force par la force. Le diner de la Saint-Hilaire allait commencer comme le festin des Centaures et des Lapithes avait fini.

LES ÉQUIPES.

Gaston Lecouturier monta alors sur un banc : messieurs, dit-il à ses camarades, nous avons le droit et le nombre pour nous, mais n'abusons pas de ces avantages. Le procédé de MM. les mousquetaires du roi est irrégulier, brutal même, j'en conviens, ne les imitons pas, montrons autant de mansuétude qu'ils ont manifesté de violence, et forçons-les à rougir de leur incivilité. Messieurs les mousquetaires du roi, ajouta Gaston, prenez place à nos côtés, partagez notre pain et notre vin. Après le repas, ou nous célébrons la Saint-Hilaire, nous aurons du temps de reste pour répondre à vos provocations, et pour vous

prouver que le sang et l'honneur français font battre aussi noblement le cœur d'un robin que celui d'un mousquetaire.

Les jeunes officiers, qui s'étaient mis d'abord sur la défensive, en voyant la levée, non de boucliers, mais de bouteilles des clercs du parquet, rangèrent leurs épées à moitié sorties du fourreau, et prirent place, autour de la table, avec un aplomb et une élégance, que les espions ne purent s'empêcher d'admirer et d'applaudir.

Cette algarade des mousquetaires du roi au cabaret de la Croix-de-Lorraine n'avait point été préméditée. Ce jour-là, la compagnie avait reçu quelques recrues, et pour leur faire les honneurs de la ville, quelques anciens (1) s'étaient chargés de les promener dans les promenades, de leur faire visiter les monuments publics, et surtout les établissements particuliers qui avaient quelque célébrité. À ce dernier titre, le cabaret de la Croix-de-Lorraine ne pouvait échapper à leur curiosité, et c'était en y faisant une station qu'il était venu dans l'esprit des jeunes mousquetaires, témoins des apprêts d'un splendide festin, de partager bon gré malgré les joies et les libations de la fête. Cette conduite n'était sans doute pas très-orthodoxe, mais elle était dans les mœurs du temps.

Telle est l'invincible influence d'une conversation *inter pocula* et autour d'une table abondamment servie, qu'avant la moitié du repas, les clercs du parquet et les mousquetaires du roi se traitaient déjà comme de vieilles connaissances ; si la fraternité avait besoin d'un symbole, ce symbole devrait être évidemment une bouteille. D'ailleurs, clercs du parquet et mousquetaires du roi avaient plus d'une analogie entre eux. Les espions du procureur-général pouvaient revendiquer le titre de mousquetaires du parlement. Le caractère des uns et des autres était le même, l'habit seul différait, mais l'habit alors, comme de nos jours, ne faisait pas le moine.

Le festin de la Saint-Hilaire fut couronné, comme toujours, par de nombreuses santés, (car la rage d'emprunter tout aux Anglais, leurs ridicules et leur langage, ne s'étant pas encore emparé de notre nation, le mot *toast* était inconnu), que les clercs du parquet portèrent au parlement, au premier président, au procureur-général, et par une courtoisie de circonstance à la maison militaire du roi, et particulièrement aux mousquetaires. Ceux-ci répondirent par une santé au roi, au parlement et aux clercs du parquet, amphitryons aussi aimables que spirituels, dit le chevalier de Langeac, sous-brigadier, qui paraissait être, et qui était en effet le chef et le bout-en-train du détachement en maraude à la Croix-de-Lorraine.

Ces diverses santés avaient été, bien entendu, précédées de ces bonnes et gaillardes chansons qui égayaient alors les festins de nos pères, et que l'on chantait en faisant chorus. Ces chansons, qui ne grimaçaient pas la philosophie, et qui, sous la diaphane de l'allégorie, ne tendaient pas à allumer les mauvaises passions, à exciter la haine du pauvre contre le riche, à préconiser l'insurrection, le mépris des choses saintes et l'oubli d'un Dieu vengeur et rémunérateur ; ces chansons, disons-nous, étaient frappées, presque tou-

(1) Quand un jeune gentilhomme de province entrait dans les mousquetaires ; les anciens lui faisaient cortège par la ville et lui servaient de cicérone, et, dans l'occasion, de témoins ; car, dans ces pérégrinations au milieu de Paris, on recherchait les duels pour fêter les nouveaux venus. Les anciens parmi les mousquetaires étaient des jeunes gens de vingt ans.

(*) Voyez *L'Ami de la Religion*, No. 126, 128, 149 et 141.

L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 17 DÉCEMBRE, 1849.

L. J. Papineau et W. L. McKenzie.

tes, au coin du bon sens, de la raison et presque de l'esprit; la satire et les gravelures s'y produisaient rarement. Cependant il est probable que les époques chantées par les mousquetaires et les clercs n'étaient pas des modèles complets de chasteté. Cependant nous pouvons affirmer, nous qui avons passé une partie de notre vie à étudier tout ce qui se rattache au Parlement et à l'Université, à la bazoche et aux écoliers (1), qu'en aucun temps les chansons latines ou françaises des écoliers de l'Université, des basochiens et des mousquetaires, n'ont atteint le cynisme, les laconiques allures, la verve gomorrhéenne des couplets de quelques illustres chansonniers de notre époque, qui affichent pourtant un grand amour pour le peuple et qui ignorent sans doute que la plus sainte garantie du bonheur du peuple est la pureté des mœurs.

A quatre heures du soir, clercs du parquet et mousquetaires du roi sortaient bradesous, bras dessous du cabaret de la Croix-de-Lorraine.

—Nous voici arrivés au quart-d'heure de Rabelais, dit Gaston Lecouturier au chevalier de Langeac; vous n'avez pas pu prétendre, je le suppose, mon gentilhomme, que nous nous laisserions passer la plume dans le bec, comme des niais et des oisons... Oh! non, il n'en sera pas ainsi, et les clercs du parquet tiennent à vous prouver qu'ils ne cèdent ni en audace ni en témérité, ni en valeur aux mousquetaires noirs.

—Il sera ce qu'il vous plaira, répartit le chevalier de Langeac, et malgré l'accueil fraternel que vous nous avez fait, nous sommes prêts, mes camarades et moi, à nous couper la gorge avec vous.

—Nous vous sommes très-obligés de vos bonnes dispositions à notre égard, reprit Gaston Lecouturier, mais nous serions triplement sots et triplement impertinents si nous allions, de prime abord, mettre flamberge au vent avec vous! Votre métier est de vous battre, et tous les militaires savent manier une épée avec une adresse et une dextérité que nous autres gens de plume nous ne pouvons facilement acquiescir. Nous allons donc procéder à l'aide d'un autre système, s'il vous plaît, et.....

—Nous sommes vos hommes en tout et partout, interrompit impétueusement Langeac.

—Et ensuite, reprit froidement Gaston, nous verrons à adopter les armes que vous voudrez bien nous offrir.

—Soit! fit le chevalier de Langeac, que faut-il donc faire? ajouta-t-il en s'arrêtant tout court.

—Il faut continuer tous ensemble notre promenade, répondit Gaston, la Saint-Hilaire nous apporte chaque année la licence de battre le pavé de Paris pendant vingt-quatre heures, et nous en profitons largement; quant à vous, votre mission est aujourd'hui de divertir et de dégrasser les jeunes hobereaux que la province vous envoie en les menant par la ville: nous sommes donc les uns et les autres dans d'excellentes conditions pour nous casser le cou ou pour nous couper la gorge, selon qu'il plaira à Dieu. Or donc, continuons

"M. Papineau, comme son rival, M. La Fontaine qui ressemble beaucoup à Bonaparte, suivant Mde Maury, possède des talents et de l'habileté; il a beaucoup d'énergie physique, et est admirablement propre à faire un orateur populaire: cependant sa carrière politique n'a été marquée par aucun acte qui indique l'homme d'état profond. Ses plans étaient mal conçus, et où était son tact dans le choix des instruments pour les mettre à effet? Durant vingt-trois ans, il a été orateur de la chambre d'assemblée du Bas-Canada, et il a été membre de ce corps pendant près de trente ans; puis dans tout cet espace de temps il n'a pas songé à une position plus élevée dans l'échelle de la civilisation, pour ses compatriotes, que celle que l'on peut atteindre avec la continuation du système barbare des tenures féodales, qui crée tant de mécontentement à Albany, Rensselaer, Colombia, et le comté de Delaware, dans l'Etat de New-York.

"M. Papineau a reçu son éducation chez les Jésuites à Québec; il a étudié la loi sous son proche parent, M. D. B. Viger; il fut élu membre de la législature du Bas-Canada en 1809; il fut appelé au bureau comme avocat en 1811, et il obtint une commission de capitaine dans la milice canadienne quand elle était en service contre les Américains, durant la guerre de 1812. En 1817, il fut élu orateur, et ses votes indiquent que dans ce temps il marchait avec les Tories de Montréal et qu'il professait une admiration sans bornes pour la perfide Albion.

"Dans toute sa vie politique, il a honteusement négligé l'éducation du peuple; tout son patriotisme consistait spécialement à prendre sa part des argents publics."

Ici M. W. L. Mackenzie cite le discours que M. Papineau prononça dans le quartier ouest de Montréal, en 1810, dans lequel il fait l'éloge du gouvernement anglais, le panégyrique de Georges III et le fait contraster avec Louis XV roi de France, prince débauché et méprisable; où il dit que la mort de ce "bien-aimé souverain qui a régné sur cette province depuis le premier jour qu'elle est passée sous la domination anglaise, est une vraie calamité pour le pays." Et comment pourrait-il en être autrement, ajouta-t-il, quand chaque année de son long règne a été marquée par de nouvelles faveurs, de nouveaux bienfaits pour ce pays!

Dans un paragraphe d'une autre lettre adressée au même journal, à la tête duquel il met "Union de Papineau, du family Compact et de certains marchands de Montréal." W. L. Mackenzie dit encore:

"Celui qui Louis-Joseph Papineau avait confié le commandement à St. Charles, en 1837, écrivait ces jours derniers de Montréal, à l'Express de New-York, en parlant des émeutes: "Papineau, disait-il, a pu passer à travers la "loyale" multitude la semaine dernière avec des marques de respect, pendant que Holmes, le membre de la cité, violent royaliste de 1837, et colonel des voltigeurs à la solde de la Reine, fut couvert d'œufs par ces mêmes royalistes."

"Le fuyard de Saint-Denis avait gagné son prix et il l'a reçu, comme allié des émeutiers. Le gouvernement de Lord Elgin cherchait à effectuer des réformes réelles,—à doubler le nombre de la branche populaire de la législature, à faire de nouveaux railroads, à remettre au peuple le contrôle sur les postes, à répandre l'éducation et accroître le nombre des écoles normales, à abolir la tenure seigneuriale, à simplifier les lois, et à rendre le pays heureux et prospère. Cela ne convenait pas aux hommes qui avaient poussé le peuple à la résistance et ensuite avaient perdu, banni et pillé des milliers d'habi-

tion: il aurait été sans clientèle, et qu'il n'y aurait brillé qu'au troisième rang! Cette remarque ne peut être faite de Monsieur Chabot, puisqu'il occupe une place éminente au barreau, où par ses connaissances, il a pu s'acquérir une clientèle des plus respectables et une indépendance pécuniaire qui le mettent à couvert des reproches, qu'il fait de la politique, une affaire de commerce.

Bonne Nouvelle.— Nous apprenons que le paiement des allocations législatives en faveur des collèges, maisons d'Education, Institutions de Bienfaisance et des Sociétés d'Agriculture, va avoir lieu incessamment et que de fait on a déjà commencé à payer.

PROCLAMATION.— La Gazette du Canada, dans son numéro du 8 courant, publiée à Toronto, contient cinq proclamations nouvelles. Ces proclamations nous annoncent la mise en force, pour le 24 décembre, (et non pour le 15 comme nous l'avions dit par erreur,) de l'acte pour établir une Cour ayant juridiction en appel et en matières criminelles, pour le Bas-Canada; de l'acte pour amender les lois relatives aux Cours ayant juridiction civile dans le Bas-Canada; de l'acte amendé de la loi relative à la Judicature dans le district de Gaspé; d'un autre acte relatif à la procédure dans les Cours du Bas-Canada, dans certains cas. La cinquième, annonce la mise en force d'un acte ayant aussi rapport à la judicature, pour le Haut-Canada.

Le congrès des E. U. après sept jours de vives délibérations n'a par encore pu faire son choix quand à son président; nous ignorons encore qui sera élu et tout le monde attend avec empressement le message du nouveau président.

C'est aujourd'hui que doit avoir lieu à Montréal le fameux procès intenté par M. Desaulles contre M. Duvernay pour libelle. Nous tâcherons de faire connaître aussitôt que possible à nos lecteurs le résultat de cette affaire.

CORRESPONDANCES.

L'Islet 8 Décembre 1849.

Monsieur.—Dans l'intérêt de la science et des mœurs publiques, je vous prie d'insérer dans un prochain numéro l'analyse qui suit d'une affaire décidée le 3 Oct. par une cour de juges de Paix tenue ce jour là à l'Islet.

Je suis etc.

BÉLANGER *Plaignant*

PAQUET *Défend*

La plainte et information portée contre P. est pour avoir vendu de la bière sans licence depuis six mois, &c. &c. réquerant contre le dit Bélanger. L'application du sta-

Se Témoin.—Anastasic Fournier, après serment prêté dépose qu'elle demeure chez M. Paquet depuis 2 ans, qu'elle a eu connaissance que M. P. a eu chez lui de la bière avant le 16 juillet et non pas depuis; il n'y avait pas de bière le 16 juillet au matin; elle est la belle-sœur de M. P.

Octave Lamare est rappelé et dit qu'il a fait emplir un quart de 15 gallons par trois fois de bière qui a été dépensée dans la famille et vendue au dehors.

Jugement.—La cour après avoir considéré les témoignages pour et contre et les doutes qu'elle a sur la nature de l'offense, prononce un jugement d'acquiescement, en par le défendeur payant les frais du jour ou de la présente action, supposant que si le défendeur a vendu de la bière, il ne l'a fait probablement que d'après cause d'ignorance et vue la petite quantité qu'il a vendue dans le cours des derniers six mois, et que d'après les témoignages, il n'est pas prouvé qu'il a vendu des liqueurs fortes. Les frais à être taxés de l'autre part, sous huit jours.

Signé Charles Fortin J. P.
C. F. Fournier J. P.
B. Pouliot jr. J. P.

Je m'oppose au présent jugement et proteste contre, vu qu'il est en contrevention aux statuts; je ne le signe que par forme.

B. Pouliot jr. J. P.

Une querelle envenimée.

Il serait temps, tout le monde le dit que le différend élevé entre M. Rousseau et Cauchon, cessât. Si sa continuation devait rendre évident une fois pour toutes, le désagrément de semblables luttes, pour ma part, je serais disposé à supporter encore longtemps cette continuation, toute fâcheuse, toute odieuse qu'elle est. Peut-être se guérirait-on, (nous canadiens éclairés gentils hommes,) si une bonne fois on restait sur la place, après un combat sans honneur tel que les mégères ou les bouffes ont coutume de se livrer. Le métier de gladiateurs à coups de plume, ne fait pas mal à la peau, c'est vrai; mais il ternit plus qu'on ne pense une réputation qui a soin d'elle. Si comme on le dit, l'état du journalisme est un sacerdoce, il faut s'y tenir avant tout: en sorte que ni les fidèles ne se battent jamais nulle part, mais surtout dans le temple même. Qui veut boxer doit être éliminé de l'enceinte sacrée et conduit, s'il en est besoin, au violon de la police.

Nous sommes canadiens, fils de Français: c'est-à-dire ayant pour pères les types vivants de la politesse et de l'urbanité. Ne dégénérons point. Au contraire, fidèles aux traditions paternelles, honorons ce beau caractère, qui seul eût suffi, il y en a sans doute bien d'autres, pour illustrer la grande nation.

Pourquoi, à propos de quatre paroles dites ou non, faire retentir toute la presse d'une ville, et arrêter pour le pays entier le cours de renseignements cent fois plus utiles? Où trouver d'ailleurs la vérité, quand les démentis pleuvent de part et d'autre, comment en venir par à honorer nos citoyens?

verner ou ruiner."—(Minerve.)

amende de £10 sterling.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

AGRANDISSEMENT!

Programme pour l'Année 1850.

MOMENT où l'Ami de la Religion et de la Patrie va recevoir une impulsion nouvelle, résolu à ne négliger aucun effort pour lui donner une plus large place et un rôle plus important dans la voie où il s'est maintenu depuis son origine, nous dirons quelques mots à ce sujet.

Malgré l'accueil favorable qu'a obtenu notre Journal, dans ces deux années, nous nous trouvons dans l'impossibilité de continuer plus longtemps la publication de notre feuille aux conditions présentes.

À dater du 18 Février prochain, l'Ami de la Religion et de la Patrie, entrant dans sa 3e année, sera publié sous un format considérablement agrandi; paraîtra comme actuellement les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS matin, et coûtera QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de poste, payable par semestre et d'avance.

Outre cette amélioration dans le format de notre journal, nous publierons un Feuilleton Littéraire sous forme de Pamphlet, inséré dans le journal même, avec la pagination continue, pour l'avantage de ceux qui désireront détacher cette partie littéraire pour former un volume.

Ce Feuilleton Littéraire sera intitulé: **LECTURES AU SALON**; il sera composé de 4 pages, double colonne, à chaque numéro, formant à la fin de l'année un superbe volume de 624 pages ou 1,248 colonnes de lectures.

Les matières qui composeront les *Lectures au Salon*, seront choisies chez les meilleurs écrivains. On pourra juger du choix et de la variété des matières en lisant le programme ci-dessous.

Une nouvelle déclaration de principes ne sera point nécessaire. Notre profession de foi est écrite depuis près de deux années sur toutes les pages de notre journal; pas une ligne ne s'en écarte, pas une ne la contredit. Soldats de la cause catholique et sociale, trois mots font toute notre devise: la religion, l'ordre, la liberté! Ces trois mots résument nos vœux, nos convictions, notre but. Voilà notre drapeau.

Nous serons toujours loin de voir avec une jalouse inquiétude s'élever ou se conserver à côté de nous, d'autres journaux marchants sous la même bannière; nous les appelons de tous nos vœux, trouvant qu'on n'est jamais ni trop fort, ni trop nombreux, quand il s'agit de faire la guerre à ce que nous appellerons le parti du mal, qui ne craint jamais, lui, d'avoir trop d'organes.

La littérature aura une large part dans nos colonnes, car les lettres, a dit le prince de l'éloquence latine, "Les lettres sont à la fois l'instruction de la jeunesse, le charme de l'âge avancé, l'ornement de la prospérité, la consolation de l'infortune; elles nous amusent dans la retraite, ne sont point déplacées dans la société; elles veillent avec nous, elles nous accompagnent dans nos voyages, elles nous suivent dans les campagnes."

C'est donc sous le titre modeste de: *Lectures au Salon*, que nous insérerons les productions de l'esprit en tous genres: Religion, Économie Politique, Science, Arts, Philosophie, Éloquence, Littérature, Histoire, Voyages, &c. &c. Rien n'y blessera la morale et les bons principes. Un journal français portait l'épigramme suivante que nous adoptons:

"Comme les beaux anges de Milton, qui puisaient la lumière dans des vases d'or, les jeunes personnes viendront à notre Journal puiser ces enseignements et cette éducation sérieuse qui font l'orgueil des mères et l'honneur des familles."

Ce n'est pas sans motif que nous désirons répandre sur cette importante publication un intérêt aussi varié, et dont le prix de nos deux publications ne permettent pas de nous supposer une pensée de spéculation.

On ne saurait trop faire d'efforts pour répandre la bonne lecture auprès des classes laborieuses des villes et des campagnes; pour affermir les idées religieuses que tout tend à détruire aujourd'hui en elles.

Et nous le répétons, ce n'est que par les bonnes publications que l'on pourra réussir dans cette belle et noble tâche.

Nous faisons appel à toutes les personnes éclairées; nous invitons surtout la jeunesse catholique à nous fournir sa collaboration. Toute discussion sage sera reçue avec plaisir dans nos colonnes.

Stanislas Drapeau, Propriétaire.

SOMMAIRE DES LECTURES AU SALON.

- RELIGION.**
Influence de la civilisation chrétienne en Orient.
Le culte de Marie.
Les scandales de Paris.
De l'Écriture Sainte.
De l'existence de Dieu.
Le dimanche en Angleterre et en France.
- POLEMIQUE.**
Considérations sur l'état général du protestantisme.
Un Sermon de Diderot.
Des associations religieuses.
L'athéisme allemand et le socialisme français.
L'Éloge de Voltaire mis au concours par l'Académie française.
- LEGENDES.**
St. François Xavier,
St. François de Sales,
- ÉTUDES CONTEMPORAINES.**
Marie Nicolas Fournier, de la Condamine, évêque de Montpellier.
Hippolyte Viroleau.
La maison de l'Espion.
Le Cardinal Maury.
État religieux du monde,
La logique et les faits sur les maximes gallicanes,
Éloge de Charles Nodier.
De l'état et de l'avenir de la musique et de son influence sur les mœurs du peuple.
- ÉTUDES PHILOSOPHIQUES.**
De l'impossibilité du hasard dans les choses de ce monde,
Roger Bacon,
Le peuple,
- ÉTUDES POLITIQUES.**
Essais d'histoire parlementaire de la Grande Bretagne.—William Pitt,
La Jeune Irlande et la dernière agitation irlandaise.
Les Polonais dans la Révolution européenne,
- ÉTUDES D'ÉCONOMIE SOCIALE.**
Des Hospices,
Conseils d'un grand père pour l'éducation de ses petits-fils,
Des caisses d'Épargne,
- VOYAGES.**
Scènes de voyages dans l'Amérique du sud,
Voyage du père Marquette au Mississipi,
Voyages et recherches en Égypte.
Voyage archéologique à Ninive,
- ÉTUDES SUR LE MOYEN-ÂGE.**
Excursion en Bourgogne,
Études sur l'Égypte ancienne.

- LITTÉRATURE.**
Un drame de la Chouannerie; épisode de 1794.
La cloche du marchand.
Un rêve de l'impératrice Joséphine.
La cathédrale de Cologne.
Le souterrain de Neauflles.
Esther.
La Mer et le Désert ou les Missionnaires en Amérique.
Une campagne d'hiver, souvenirs de la vie militaire en Afrique.
La leçon d'une sœur.
Les bains de Lavey.
Laudais.
Tableaux Bibliques.
L'Espérance.
Une nuit au calvaire.
Le plus malheureux.
Fragment d'un voyage autour du monde.
L'installation d'un curé.
Le départ d'un curé.
Le *Stabat Mater* de Pergolèze.
La conque du trépassé.
Chambord.
Aux Enfants.
La raité des Enfants.—dialogue.
L'Église de la Madeleine.
Le chien invalide.
Une tempête d'eau douce.
La vallée des moines.
Esto.—1793.
Le Fauteuil de Molière à Pézinas.
Richard Cromwell.
Le franc bigre.
Le Prétophobe de la fertè-sous-Jouarre.
La vocation.
Une lecture de Roman.
Un amateur.
Le dernier duc de Normandie.
La baye-des-trépassés,
Abélard,
Toi qui passas 30 ans dans l'exil, ne reviens pas dans ta patrie, le désespoir t'y attend.
L'ombre d'Éric,
L'homme devant l'orage.
L'Empereur de la Doctrine chrétienne.
Le Jeudi-Saint à St.-Louis du Missouri.
Cour Divine.
Le député sortant.
Une chasso aux nègres-marons.
Louis Antoine de France.
Une lecture à l'hôtel de Rambouillet.
Pèlerinage en Lorraine.
Providence.
Histoire de Pierre de Lusignan dit le Victorieux.
L'Église St. Vincent de Paul.
L'orgue de Fribourg.
La prière du soir par une tempête.
Les muses.
Les enfants.
L'Esprit du mal.
Le suicide.
Environ de Jérusalem.
Gâteau des Rois.
Terro! Terre!

- St. Patrice et l'Irlande.
L'arc-en-ciel.
- ÉTUDES HISTORIQUES.**
Les Steppes de Hongrie,
Études physiologiques sur la France,
Esquisses dramatiques sur la révolution française,
Jean Chouan,
Du clergé espagnol,
Les livres et les libraires avant l'invention de l'imprimerie.
Les œuvres philosophiques du cardinal de Retz,
Journées des 2 et 3 Sept. 1792,
La Russie et le Service,
Historiens modernes de la France,
Un épisode des massacres de Sept. 1792,
La Russie et le Danemarck,
La Santa-Casa,
Le bois des lauriers,
La colline de Antici,
Notice sur l'Église St. Louis des Invalides,
La nuit du 15 Sept. 1843 à Athènes,
Les Basiliques de Rome,
De l'Orient et des ordres de Chevalier, Strasbourg,
Aperçus historiques sur l'établissement de la 3e. Dynastie des Rois de France.
Les basiliques patriarcales de Rome, Versailles,
Souvenirs de la Trappe.—Les trappistes,
De la civilisation de l'Égypte depuis l'établissement des Grecs, sous Psammétiqueus, jusqu'à la conquête d'Alexandre,
- ÉTUDES ARTISTIQUES.**
De l'état actuel et des destinées de l'art en France,
Les moines artistes,
Les moines agriculteurs.
- ÉTUDES RELIGIEUSES.**
Des établissements d'éducation ecclésiastiques,
L'ornement chrétien,
Le doigt de Dieu,
Les Sermons de M. Lacordaire, par Alex. Thomas,
Sur les rapports chrétiens entre les maîtres et les serviteurs.
Méditations sociales, religieuses et littéraires,
Liberté de l'Église,
Espérance d'un catholique,
Paris religieux.—Esquisses de mœurs,
- ÉTUDES PHILOLOGIQUES.**
Études sur l'histoire de l'Éloquence en France,
- ÉTUDES SCIENTIFIQUES.**
Du mouvement des races humaines.
Épître d'un mathématicien à un Poète, ou la leçon d'astronomie,
Entretiens familiers sur les Sciences,
La cathédrale de Strasbourg,

AVIS.
LES personnes qui désireraient louer des bancs dans la chapelle des M. M. de la Congrégation, pourront s'adresser à A. DURAND.
Québec, 8 Oct. 1849. Trésorier.

A LOUER.
PLUSIEURS appartements dans le haut d'une maison à deux étages, située rue et faubourg St. Vallier.

AUSSI:
Le bas de cette maison, ayant été occupé jusqu'à ces jours derniers comme magasin de grains. Cette maison est située dans le plus beau poste possible pour le commerce. S'adresser au bureau de ce journal.
Québec, 19 sept. 1849.

MARTIN RAY,
Au pied de l'escalier de la Basse-ville, est nommé AGENT des EAUX de PLANTAGÈNE.
C'est le seul dépôt dans Québec.
Québec 28 sept. 1849.

Nouvel Etablissement.
Le Soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme IMPRIMEUR Libraire et Papetter.
RUE BUADE, 9 RUE BUADE, Haute-Ville, Haute-Ville, QUÉBEC.

Il vient de recevoir par le CANADA, de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions, Plumes d'acier, de Gillots et Perry, en cartes et en boîtes. Plumes de Cigne et d'Oie, Enveloppes, Cire à cacheter, Encre, Encreries, Pupitre portatifs, Porte-feuilles Papier à musique, Carton, Dessins de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES d'ÉCOLES, Dictionnaires, Atlas, Cahiers.
Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part du patronage public.
J. T. Brousseau.
Québec, 28 mai, 1849.

CRITIQUES LITTÉRAIRES.
Des romanciers modernes,
De la prétendue infériorité des chrétiens dans les œuvres de l'esprit.

ÉTUDES LITTÉRAIRES.
Du roman moderne, et de son influence sur les mœurs,
George Sand,
Victor Hugo,
M. Honoré de Balzac,
MM. Alphonse Karr et Jules Janin,
Sainte Beuve,
Charles Nodier,

ÉTUDES MORALES.
Le philanthrope,
L'homme pirogue,

MELANGES HISTORIQUE.
De l'origine et de l'utilité des ordres religieux et militaires au moyen-âge,
Notice sur le temple et l'hospice du Mont-Carmel,
Monsieur Vincent,
L'Exil,
Marius chez les Druides,
Des Maronites et des principales populations du Liban,

CRITIQUES RELIGIEUSES.
L'Université jugée par elle-même,
Le monopole destructeur de la religion et des lois,
De la situation religieuse.

BIOGRAPHIES.
L'abbé Lacordaire,—L'abbé de Ravignan,—M. de Chateaubriand,—M. Berryer,—Alp. de Lamartine,—Montalembert,—Mgr Affre,—O. Barrot,—Sir Robert Peel,—Lord Brougham,—Le gén. Cavaignac,—Benj. Franklin,—Washington,—Abd-el-Kader

JOS GAUVIN,
No. 1. Rue La Fabrique, Haute-Ville, QUÉBEC.

Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de
Quincallerie et Ferronnerie.
dans la maison ci-devant occupée par M. Labrie. Son fonds de magasin est au complet, et il ose assurer qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on aura besoin, à de très-modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servis, devront lui mériter une part du patronage public.
Rue La Fabrique,
Vis-à-vis le magasin de M. Boisseau. JOS. GAUVIN.
Québec, 25 mai 1849.

CHARLES BAILLAR
PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Arpentage, et le Génie Civil.
Rue St. François, No. 12.
Québec, 4 Juillet 1849.

Bureau du prêt aux Incendies.
HOTEL DU PARLEMENT
Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt échû qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et passé le 1r décembre prochain ils seront tous indistinctement poursuivis.

FELIX GLACKEMBYER.

Guitares Françaises.
De la manufacture de Hussen et Duchéna, à Paris, à vendre par les Soussignés, AUSSI.
Cordes françaises pour Guitares et pour violon.
J. & O. CRÉMAZIE.
Québec, 4 juin, 1849.

Pour être publié.
LE LIVRE DES FORMES LÉGALES
pour la **TRANSACTION DES AFFAIRES**
adopté pour l'usage DES MARCHANDS, COMMISS, OUVRIERS, FERMIERS, ainsi qu'à toutes les personnes dans la vie privée. AUSSI.
Table de Profit et d'Es-compte; table d'intérêt à 6 et 7 par cent; table d'échange en Angleterre sur différents taux, venant depuis neuf jusqu'à seize par cent de premium; le courant converti en sterling et les sommes d'argent convertis en piastres et cents.
Par W. H. RICHMOND,
Auteur de la "Tenure des Livres en partie double."
Prix: 6s-3d par copie, payable lors de la livraison de l'ouvrage.
Cet ouvrage est publié en anglais.
On s'abonne aux bureaux de ce journal.
Québec, 14 nov. 1849.

Conditions.
L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Chelins et demi par année, (outre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre.
Ces personnes qui nous procurent ou l'avenir quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (5s) ou l'année, recevront le journal gratis pendant une année.
Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.
On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.
Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (franc de port) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille

PRIX DES ANNONCES.
Pour six lignes et au-dessous..... 2s-6d.
Chaque insertion subséquente..... 7½d.
Pour dix lignes et au-dessous..... 3s-4d.
Chaque insertion subséquente..... 10d.
Pour chaque ligne ensuite..... 4d.
Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.
Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.
Montréal..... MM. E. R. Fabre, éc.
Trois-Rivières..... P. Nourie, éc.
Régigny..... A. Dallaire, Instit.
Sherbrooke..... D. V. St. Cyr,
Stanstead..... Mr. Pabbé Champoux,
Pointe Lévy..... Paul Thibodeau, Inst.
Beauport..... Chs. LeTellier, éc.
St. Thomas (en bas.)..... J. D. Lépine, éc., N. P.
Islet..... L. Ballentyne, éc. Arr.
St. Anne la Pocatière, L. Moreau, éc., N. P.
St. Charles (Riv. Boyer)..... Dr. Ls. Labèque, éc.
Isle-Verte..... H. Roy, écuyer,
Rimouski..... John Heath, éc., N. P.
St. Simon..... Chs. Frs. Caron, éc.
Beauport..... Mr. Pabbé Bernard,
Châteaufort..... L. C. LeFrançois, éc.,
Lotbinière..... F. Filteau, éc., N. P.
St. Eustache (Dist. M.)..... Damase Robin,
St. Jean Port-Joly..... L. Z. Duval, éc., N. P.
Malbaie..... Mr. Philippe Godbout,
St. François (Riv. du Sud.)..... Philippe Beaulieu,
St. Michel..... B. Pouliot, éc., N. P.
St. Denis (en bas)..... F. Jorre, éc., N. P.
St. Roch des Auvels..... L. Tremblay, éc., N. P.
Rivière du Loup (en bas)..... J. B. Pouliot, éc.,
St. Foye..... Mr. B. Marquette,
Trois-Pistoles..... P. Fournier, éc.,
St. Germain..... H. Tanguay, March.
Rivière Ouelle..... Thos. Bégin, Inst.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE.

BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC.